



PAYS
Bruche Mossig Piémont

Compte-rendu COPIL Santé
le 19 octobre 2010
à la Mairie de Schirmeck

Etaients présents,

Jean-Paul BELLER, ULR CFDT
Noëlle BETSCH, Médecin Généraliste
Frédéric BIERRY, Maire de Schirmeck
Valérie BURGUY, Agence Régionale de Santé
Michèle DIETRICH, association d'Aide aux Parents d'Enfants Handicapés (APEH)
Françoise EGNER-SUSS, ITEP les Tilleuls
Alfred GITZ, délégué de la Communauté de Communes du Canton de Rosheim
Martine HENNING Directrice Clinique St Luc
Stéphane HUBER, Médecin Généraliste
Marcel JAMES, ULR CFDT
Chantal KRUMENACKER, Responsable coordination CDS
Martine KWIATKOWSKI, ACOMED
Anne-Laure LAIGRET, PS CONCEPT
Jean-Michel LAUER, Médecin Généraliste
Olivier LONGIN, Chargé de mission du Pays Bruche Mossig Piémont
Alain MAETZ, ULR CFDT
Francis PIOT, PS CONCEPT
ROMMEVAUX, Agence Régionale de Santé
Carole SCHEER, association COLIBIRI Bruche
Marc SCHEER, Maire de Rothau
André SCHMITT, ULR CFDT

Etaients excusés,

Monsieur BRIGNON, Directeur de l'hôpital d'Obernai
Catherine EGGMANN, Conseil Général du Bas-Rhin
Marie-Reine FISCHER, Présidente du Pays Bruche Mossig Piémont
Marie-Paule GOERGEL, Conseil Général du Bas-Rhin
Philippe MEYER, Conseiller Général du Canton de Rosheim
Christophe MATRAT Directeur Groupe hospitalier St Vincent
Joseph OSTERMANN, Conseiller Général du Canton de Wasselonne

En introduction, Marc SCHEER rappelle que la Commission santé du Pays s'est constituée en 2004 pour la réalisation d'un diagnostic santé du territoire. Actuellement, elle se réunit semestriellement et poursuit deux objectifs :

- Permettre un échange d'information entre les acteurs du domaine médico-social, de la médecine et du domaine hospitalier ;
- Assurer une veille sur les informations émanant des différentes instances de santé.

Le thème des Maisons de Santé, proposé par l'union locale des retraités CFDT, nous a semblé intéressant car :

- il interroge les pratiques des acteurs et notamment le lien entre ambulatoire et hospitalier ;
- suite aux assises du monde rural, l'Etat lance un appel à projet en direction des collectivités pour la constitution de maisons de santé.

L'objectif de la réunion est d'apporter un éclairage sur ce concept avec :

- la présentation de l'appel à projet « Maison de santé » par Mme BURGY et M. ROMMEVAUX de l'Agence Régionale de Santé.
- la présentation du projet de Schirmeck par des professionnels concernés ainsi que M. PIOT du cabinet PS CONCEPT qui les accompagne dans leur démarche.

M. BIERRY, accueille les participants dans la nouvelle salle du conseil, la Mairie de Schirmeck ayant récemment déménagé dans les anciens locaux du Tribunal d'Instance.

La future Maison de Santé s'insère dans un projet d'aménagement global de la friche industrielle du Bergopré.

Le choix de l'installation d'une maison de santé repose sur la motivation des professionnels et en particulier Jean-Michel LAUER. Durant les 10 années nécessaires à la finalisation de ce projet, ils ont fait preuve d'une implication et d'une solidarité remarquable.

Sur le fond, ce projet répond à deux enjeux importants pour Schirmeck et la Haute Vallée de la Bruche :

- maintenir une offre de soins diversifiés et complémentaire à la Clinique Saint-Luc,
- lutter contre la désertification médicale qui touche les secteurs les plus ruraux.

L'ouverture de la Maison de Santé est prévue pour le printemps 2011.

Marc SCHEER donne la parole à M. ROMMEVAUX pour expliquer le rôle de l'ARS par rapport aux Maisons de Santé.

M. ROMMEVAUX explique que le soutien de l'Etat aux Maisons de Santé est limité aux zones rurales confrontées à des problèmes de démographie médicale. Hors, l'état des lieux en cours dans le cadre de la rédaction du Plan Régional de Santé, démontre que l'Alsace n'est globalement pas concernée par ce problème.

L'ARS assure l'instruction des demandes de soutien au titre des Maisons de Santé :

- soutien à l'ingénierie (décision soumise à l'aval de Caisse Nationale d'Assurance Maladie) ;
- soutien à l'investissement (fonds provenant des outils de financement du développement local FNADT, DDR et DGE).

Marc SCHEER remercie M. ROMMEVAUX et donne la parole à M. PIOT pour une présentation du projet de Schirmeck.

M. PIOT indique que dès son ouverture en mars 2011, la Maison de Santé de Schirmeck regroupera :

- 6 médecins généralistes ;
- 10 infirmières ;
- 2 kinésithérapeutes ;
- 1 médecin généraliste en ophtalmologie.

Cette équipe pourra s'élargir dans les mois suivants l'ouverture d'un Orthophoniste et d'un Podologue. De plus, l'accueil d'une Diététicienne et d'une Psychologue est envisagé par des vacations dans un « cabinet nomade ».

De plus, afin de constituer un pôle santé complet, les acteurs suivants sont localisés dans les parties connexes au bâtiment :

- 2 chirurgiens dentistes
- Le laboratoire d'analyses biologiques
- Le centre d'optique et d'audio prothèse
- L'Abrapa (Association Bas Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées)

Tous ces acteurs sont fédérés autour d'un projet santé dont les axes forts sont :

- La continuité des soins
- L'accès équitable aux soins de premier recours
- La prise en charge des maladies chroniques
- Des actions de prévention et de dépistage
- Favoriser le maintien à domicile des patients
- Participer à la formation initiale des professionnels de santé
- Partenariat avec le tissu sanitaire (Clinique, réseaux de soins, collègues isolés,...

En outre, le partenariat entre professionnels est organisé au sein d'une Société Civile de Moyens pour mutualiser les ressources suivantes :

- Secrétariat commun
- Locaux communs
- Dossier patient partagé
- Investissements partagés

Avant de laisser la parole aux professionnels de santé ayant adhéré à ce projet, M. PIOT qualifie ce projet de : « maison libérale accompagnée par la collectivité »

Le Dr LAUER explique sa motivation à s'inscrire dans ce projet :

- L'émulation liée à la pratique collective ;
- La mutualisation de moyens comme réponse à l'augmentation de la charge administrative.

De plus, son expérience de la formation lui fait dire que la pratique des « anciens » n'intéresse plus les jeunes médecins : « il faut créer un nouveau fil conducteur ».

Le Dr HUBER indique qu'il s'installe à Schirmeck parce qu'il existe une Maison de Santé. La pratique d'une médecine collégiale a été un élément structurant dans ces études.

A ces yeux, la Maison de Santé crée les conditions d'exercice d'une médecine plus satisfaisante car le temps libéré sur les fonctions administratives et d'accueil peut être consacré aux patients.

Au-delà de la mutualisation de moyens, la Maison de Santé ouvre des perspectives avec le projet de santé.

M. PIOT insiste sur le fait qu'une Maison de Santé n'est pas une juxtaposition de cabinets mais bien le cadre d'un projet de coopération ambitieux que l'on peut notamment illustrer par la mise en place du dossier médical partagé.

En réponse à une question de la salle, M. PIOT indique que la prise en charge au domicile continuera à être assurée avec une organisation collective.

Mme KRUMENACKER complète la réponse en indiquant que pour les infirmières du CDS, la Maison de Santé permettra une meilleure coordination avec les médecins généralistes en particulier concernant les patients non mobiles.

En réponse à une autre question de la salle, M. PIOT indique que la taille du bâtiment permet d'en optimiser les charges pour les occupants. Aussi, il est primordial de raisonner en termes de taille critique pour ce type de projet.

Concernant les charges de secrétariat, on estime que cela coûte 1 consultation par jour à un médecin généraliste.

En conclusion, M. ROMMEVAUX indique que d'après lui ce type d'organisation va se généraliser pour la médecine de ville. Marc SCHEER synthétise les débats en indiquant que les Maisons de Santé répondent à la nécessité de créer des conditions d'exercice nouvelles pour lutter contre le problème de démographie médicale.